



Mardi le 19 mars 2013

À la session extra ordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 21H25, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères NANCY DAGENAI, CLAUDIA DUBEAU et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, VICTOR BISSON, CLAUDE PICHÉ, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

ABSENT : Léon Lance (motivée)

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Monsieur le Maire après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

38-03-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

39-03-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake augmente le taux par heure des pompiers de 12.00\$ à 13.00\$ pour les services requis dans le Schéma de couverture d'incendie.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

40-03-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake augmente le taux par heure du chef pompier de 12.00\$ à 14.00\$.

QUE la municipalité d'Otter Lake augmente les heures du chef pompier de 8 heures par semaine à 16 heures par semaine. Inspection du camion et des équipements inclus dans les 16 heures payé par semaine. Aucune facture additionnel sera accepter, les travaux faut être compléter dans les 16 heures par semaine.

QUE la municipalité d'Otter Lake demande un rapport du chef pompier chaque mois et qu'un accord doit être signé entre le chef pompier et la municipalité détaillant les exigences professionnelles afin de se conformer au Schéma de couverture d'incendie.

Adopté

41-03-2013

ATTENDU QU'UN avis de motion était donné par Victor Bisson le 5 février 2013 pour modifier le règlement 07-03-2012 Précaution contre le feu.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDIA DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake accepte la modification au règlement 07-03-2012 Précaution contre le feu pour inclure les ajouts suivant:

Article 3 : il est également interdit à allumer un feu, quand il y a une interdiction de feu décrété par l'autorité provinciale (SOPFEU)

Article 10 : ...\$1000 pour la 3ieme infraction et pour toute récidive durant la même année...

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

42-03-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne à M Terry Lafleur, notre dirigeant d'applications de règlements municipaux, le pouvoir d'émettre des amendes au nom de la Municipalité d'Otter Lake à toutes personnes qui contrevient les règlements de la Municipalité d' Otter Lake.

Adopté

43-03-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 21H32.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale